

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/06/2016

Réception par le Prefet : 14/06/2016

Publication : 17/06/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-6-10-3

Séance du vendredi 10 juin 2016

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) VOLET SOLIDARITE ENERGIE

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MULHOUSE ANNÉE 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHELLENBERGER donne procuration à Mme LUTENBACHER

ABSENTS : MM. DELMOND, HEMEDINGER, Mme SCHMIDIGER, M. VOGT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 115-3,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite Loi BESSON, visant à la mise en oeuvre du droit au logement, notamment son article 7,
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui précise dans son article 65, le transfert aux Départements de la gestion des droits et obligations des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), des fonds et dispositifs d'aide aux impayés d'énergie, d'eau, et de téléphone,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2012-2016,

- VU la délégation de gestion comptable financière confiée à la CAF pour la période 2014 à 2017 par voie de marché public et visée par la Préfecture du Haut-Rhin le 5 novembre 2013,
- VU les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental des 11 avril 2014 et 22 avril 2016 portant Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le renouvellement du partenariat pour la gestion du FSL « volet énergie » avec la Ville de Mulhouse au titre de l'année 2016,
- Approuve la convention de partenariat 2016 avec la Ville de Mulhouse portant dispositions pour la gestion du FSL « Volet Energie » et autorise le Président du Conseil départemental à la signer.
- Approuve le montant de la compensation financière au profit de la Ville de Mulhouse de 30 000 €, qui sera prélevée sur le Fonds de Solidarité Logement géré par la CAF.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité